

République Française
Liberté, Égalité, Fraternité

Département du Cantal
Arrondissement d'Aurillac
Canton de SAINT PAUL DES LANDES

COMMUNE de SAINT PAUL des LANDES

**Délibération du CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 19 décembre 2025**

Nombre de conseillers en exercice : 17 Présents : 9 ; Représentés : 4 ; Votants : 13

Sont présents : BENITO Patricia, DONEYS Jean-Luc, CHEVALIER Cécile, POUGET Alain, TEISSEDRE Janine, GALÉRY Jacques, BADUEL Patrick, BARDY Daniel, MURAT Frédéric.

Sont absents : DELOM Florence représentée par GALÉRY Jacques, MARCENAC Cécile représentée par Cécile CHEVALIER, PORTERO Séverine, RAYNAL Géraud représenté par Jean-Luc DONEYS, LEGOUT Cécile, PENA-AUBERT Christelle, VABRE Fabien, BOUTONNET Sabine représentée par Alain POUGET.

L'an deux-mille vingt-cinq, le **19 décembre à 20 heures**, le Conseil Municipal de Saint-Paul-des-Landes, s'est réuni sous la Présidence de Madame Patricia BENITO, Maire.

Secrétaire de séance : Cécile CHEVALIER

Date convocation et affichage : 12 décembre 2025

Délibération N° DEL 2025 090 – Utilisation des crédits d'investissement avant le vote du BP 2026

L'article L.1612-1 du Code des Collectivités Territoriales, prévoit que dans l'attente du vote du Budget Primitif, Madame le Maire, après autorisation du Conseil Municipal, peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts sur l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et ceux relatifs à des restes à réaliser qui peuvent être liquidés en totalité) ; le Conseil Municipal devant par ailleurs s'engager à inscrire les crédits nécessaires au budget 2026.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026 et de garantir le respect des délais de paiement, **il est proposé au Conseil Municipal de mettre en application ces dispositions pour le budget 2026 et d'autoriser Madame le Maire :**

- à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025 (voir tableau ci-dessous) ;
- à inscrire les crédits correspondants lors du vote du budget primitif 2026 :

Opération	Article		Crédits ouverts au BP 2025	Montants autorisés avant le vote du BP 2026
Opérations non individualisées	21578	Autre matériel technique	10 000,00	2 500,00
	21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	2 500,00	625,00
	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	4 000,00	1 000,00
	2188	Autres immos corporelles	4 400,00	1 100,00
Opération 13 - bâtiments communaux	2313	Immos en cours - construction	93 813,73	23 453,43
Opération 15 - Voirie	2315	Immos en cours - inst. Techn.	121 585,92	30 396,48
Opération 29 - restructuration de l'école – Pôle Enfance	21351	Bâtiments publics	59 541,42	14 885,36
	2188	Autres immos corporelles	128 599,15	32 149,79
	2313	Immos en cours - construction	1 192 197,91	298 049,48
Opération 30 – Ilot Oustalniol	2313	Immos en cours - construction	83 298,02	20 824,51
Opération 35 – Rugby ERP	2313	Immos en cours - construction	91 231,50	22 807,88

Après délibération, la proposition est approuvée par 13 voix pour.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Maire, Patricia BENITO



La secrétaire de séance, Cécile CHEVALIER